

D

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2023-07/46C de juin 2020 et du 5 juillet 2023, prise en application de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales et donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau,

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

E

Considérant la nécessité de réalisation d'une étude visant la sécurisation des volumes de production de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour les années à venir.

C

Considérant que cette étude a pour objectif de définir les missions d'AMO relatives à la sécurisation, au stockage, au pompage et à la production d'une eau de qualité conforme aux normes de potabilisation, qui comporte deux phases :

1. La sécurisation et rationalisation des volumes produits.

2. La faisabilité, la conception et le dimensionnement d'une unité de traitement avancé visant la production d'une eau de qualité potable.,

I

Considérant que le montant estimatif des prestations est inférieur à 40 000,00€ HT,

S

Considérant que trois opérateurs économiques ont été consultés et que ces trois ont présenté une offre dans les délais impartis,

Considérant que l'offre présentée par ROUSSILLON TOPO INGENIERIE a été jugée économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec la société ROUSSILLON TOPO INGENIERIE un marché d'études visant la sécurisation des volumes de production de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) à compter du 08 décembre 2025, pour un montant de 39 500,00 € HT soit 47 400,00 € TTC,

O

ARTICLE 2 :

Que le montant de la dépense induite est inscrit au budget Eau de la Communauté,

N

ARTICLE 3 :

D'autoriser le pouvoir adjudicateur à signer le marché ainsi que toutes pièces utiles à son exécution,

ARTICLE 4 :

Que la présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

03 DEC. 2025

Le Président

Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20251203-2025-12-36D-AU
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 04/12/2025

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114